

Adoption des modalités de financement de la 4^{ème} année de thèse.

Conseil d'administration du 6 juillet 2015

Délibération 2015/07/CA-094

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu le décret 2009-464 du 23 avril 2009 fixant la durée d'une thèse à trois ans ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Vu la lettre de cadrage budgétaire de septembre 2014 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les modalités de financement de la 4^{ème} année de thèse suivantes :

« La thèse doit être soutenue avant la fin de la 3^e année sauf cas exceptionnel, après examen du dossier et avis argumenté de l'école doctorale.

Les demandes de réinscription en 4^{ème} année ou plus, par dérogation, doivent être déposées avant le 30 novembre.

Le financement est obligatoire pour tous les doctorants (contrats doctoraux, organismes de recherche et autres) jusqu'à l'envoi du manuscrit aux rapporteurs (attestation de la date d'envoi par le directeur de thèse, visée par le directeur de l'ED).

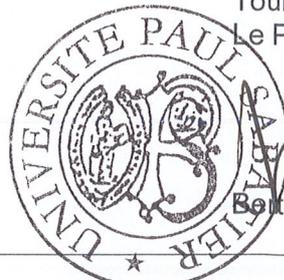
L'ARE ne doit plus financer une thèse qui se prolonge au-delà des trois ans prévus et donc la preuve du financement précisant la nature (contrat ou bourse) jusqu'à l'envoi du manuscrit aux rapporteurs doit être jointe au dossier d'inscription. En l'absence de cette preuve, le laboratoire du doctorant ou de la doctorante sera mis à contribution pour que l'inscription puisse avoir lieu.

Si le manuscrit n'est pas envoyé à la date prévue, l'école doctorale alerte en effet le laboratoire. Ce dernier doit s'assurer de l'existence d'un financement mensuel minimum de 1 000 € nets pour le doctorant ou la doctorante jusqu'à l'envoi du manuscrit aux rapporteurs, en conformité avec la Charte des Thèses de l'Université de Toulouse.

L'école doctorale doit impérativement informer la scolarité du 3^{ème} cycle de ce report avec transmission du justificatif de financement afin que l'inscription devienne effective. »

Toulouse, le 6 juillet 2015

Le Président



Bertrand MONTHUBERT

Nombre de membres : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 17

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 5

Ne prennent pas part au vote : 0